

membres de la profession et les amis de cette institution feront des contributions libérales, et que les fonds de la société seront dépensés à l'achat de livres et de revues pour l'usage de ses membres.

Examens.

Afin de permettre aux étudiants d'apprendre parfaitement la matière de chaque cours, on a cru à propos de faire l'arrangement suivant pour les examens. La première année les élèves seront examinés sur la Botanique et la Zoologie ; les élèves de la deuxième année sur la Chimie et la Physiologie ; enfin à l'examen final pour les élèves de troisième année sur l'Anatomie, la Matière Médicale, la Médecine et la Chirurgie Vétérinaire, (comprenant la Pathologie du cheval, des bêtes-à-cornes et de l'espèce canine.)

Les avantages de cette disposition se recommandent par eux-mêmes comme étant beaucoup supérieurs à l'ancien système d'un seul examen sur toutes les matières de cours en entier. Le premier et le second examen seront faits de la même manière que ceux du Collège de Médecine ; mais l'examen final sera fait par un bureau d'examineurs nommés par le Conseil d'Agriculture.

Elèves de la Province de Québec.

En considération de la subvention annuelle qu'il fait à ce collège, le Conseil d'Agriculture s'est réservé le droit d'y envoyer VINGT ÉLÈVES qui n'ont d'autres dépenses à payer que celles du cours de Botanique